

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN DORDOGNE

Bilan 2019 et perspectives



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN DORDOGNE

Bilan 2019 et perspectives

SOMMAIRE

- Le Crédit d'impôt transition énergétique
- Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah
- La Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique
- Action Logement
- Les Certificats d'économie d'énergie
- L'Éco-prêt à taux zéro
- Le Prêt à taux zéro
- L'Éco-prêt logement social
- Des dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat
- Les entreprises « RGE »

L'habitat constitue un des axes majeurs de la politique menée par le Conseil départemental depuis 2006. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et à la demande de l'État, le Conseil départemental a mis en place un observatoire de l'habitat. Celui-ci a pour vocation d'être un outil de connaissances et d'analyses mis au service des élus et des différents acteurs de l'habitat.

Ce document a pour vocation de fournir des repères synthétiques permettant de suivre la dynamique de la rénovation énergétique des logements sur le département. Si de nombreuses données sont mobilisables, ce tableau de bord propose de les structurer à l'échelle départementale.

En 2019, les tendances sont globalement positives. Les leviers développés (aides directes, prêts, conseils aux ménages...) aux niveaux national, régional et départemental œuvrent pour accélérer la rénovation énergétique des logements.

Les principaux faits et tendances relevés sont :

► **MaPrimeRénov'** remplace progressivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Anah Habiter Mieux « Agilité » (Habiter Mieux « Sérénité » est maintenu).

► En 2019, la sollicitation du Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est en repli du fait de la restriction des travaux éligibles (suppression ou baisse du taux de crédit d'impôt pour plusieurs catégories de travaux).

6 923 ménages ont obtenu un CITE en 2019, soit 5,3% des propriétaires occupants. Les travaux générés demeurent essentiellement des actions seules (5 760 € en moyenne par logement). **40 M€ de travaux ont été engagés dans le cadre du CITE pour près de 9 M€ de crédit d'impôt.**


► Au cours de l'année 2019, **922 ménages périgordins ont bénéficié des aides de l'Anah** dans le cadre du programme Habiter Mieux représentant près de **15 millions d'€ de travaux pour près de 7 millions d'€ d'aides**. Les subventions « Sérénité » (*projet de travaux de rénovation avec bouquet de travaux permettant un gain énergétique de 25% minimum*) sont en hausse de 5,3% par rapport à 2018. Les subventions « Agilité » (*projet de travaux de rénovation énergétique avec un des trois travaux préconisés : changement de chaudière, isolation des parois opaques, isolation des combles*) ont été particulièrement mobilisées en 2019. **La dynamique observée est à mettre en lien avec les actions menées par le Conseil départemental** : aide de 500 € complémentaire à l'aide Habiter Mieux ; partenariat financier avec la Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique (CARTTE) ; mise en place d'un Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE) pour compenser l'absence d'OPAH sur les secteurs non couverts.

► Dynamisé par les opérations « coup de pouce », les **Certificats d'économie d'énergie (CEE) sont en très forte progression en 2019 et représentent 12,7 millions d'€ d'aides pour le secteur résidentiel sur le département.**

► **L'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ) affiche un dynamisme marqué en 2019**. Le dispositif profite des évolutions récentes (suppression de la condition de bouquet de travaux en particulier) : 61% des 317 éco-PTZ accordés en 2019 concernent des actions seules. **Le recours au Prêt à taux zéro (PTZ) accessible aux acquisitions dans l'ancien avec travaux est en hausse et affiche des volumes non négligeables (243 logements en 2019).**

► **Le nombre d'entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement » se stabilise**. Plus de 600 entreprises RGE sont qualifiées dans le département (soit 13% des entreprises de bâtiment).



 Lancée le 1^{er} janvier 2020, **MaPrimeRénov'** remplace le **Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** et les aides de l'**Agence nationale de l'habitat (Anah) Habiter Mieux « Agilité »** (Habiter Mieux « Sérénité » est maintenu). Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le dispositif est renforcé au 1^{er} octobre 2020. Plusieurs bonifications sont notamment mises en place. Ces évolutions seront effectives sous réserve de l'adoption du projet de loi de finance 2021.

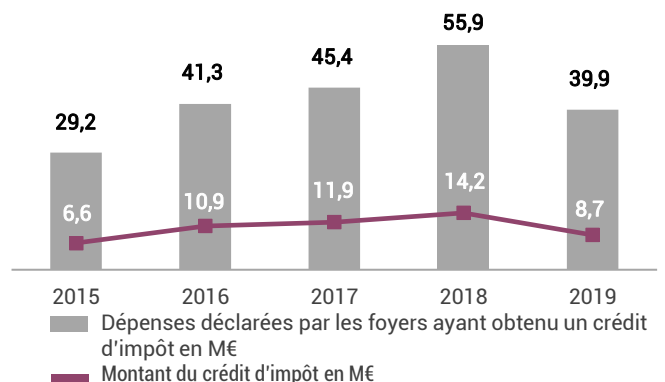
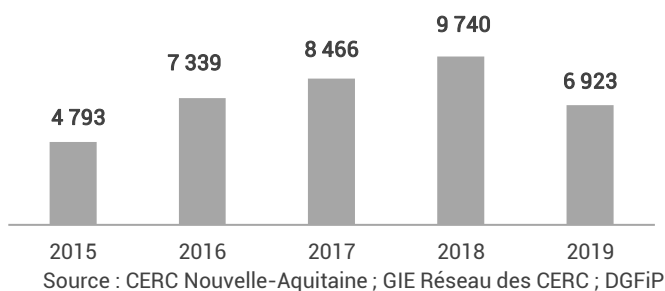
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) : 5,3% des propriétaires occupants ont bénéficié d'un crédit d'impôt en 2019

► En Dordogne, 6 923 ménages ont obtenu un CITE en 2019, soit 5,3% des propriétaires occupants. Le nombre de bénéficiaires a régressé de 29% par rapport à 2018, ce qui s'explique par la restriction des travaux éligibles (suppression ou baisse du taux de crédit d'impôt pour plusieurs catégories de travaux : isolation des parois vitrées, des volets isolants et des portes d'entrée notamment).

► Le montant du crédit d'impôt distribué s'est élevé à 8,7 M€ pour une dépense déclarée de près de 40 M€. Cela correspond à 5 760 € de dépense moyenne par logement pour 1 251 € de bonus fiscal.

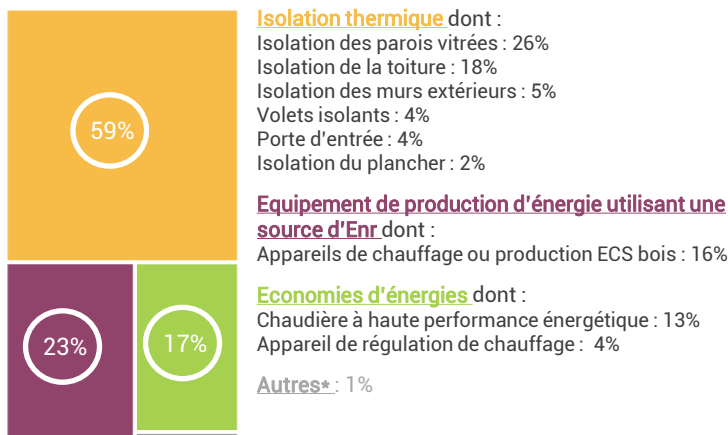
► Malgré les changements dans le dispositif en 2019, le premier poste de travaux porte sur l'isolation des parois vitrées (26%) suivi par l'isolation des toitures (18%) et les appareils de chauffage ou production ECS bois (16%).

Nombre de ménages bénéficiaires d'un CITE en Dordogne



Répartition des actions de travaux déclarés pour le CITE 2019 en Dordogne

NB : Données pour la Nouvelle-Aquitaine

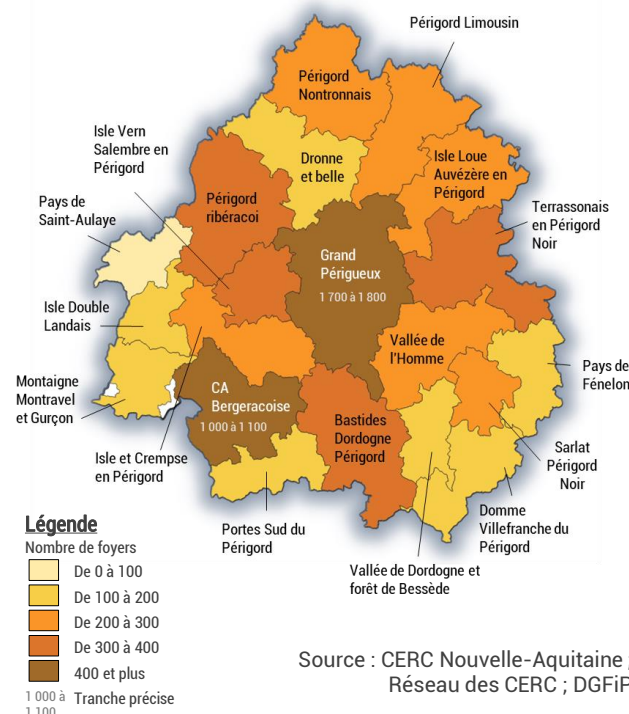


Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; GIE Réseau des CERC ; DGFIP

* : DPE, optimisation ventilation naturelle, système de charge pour véhicules électriques, matériaux de protection des parois vitrées contre les rayonnements solaires.

NB : crédit d'impôt de l'année n pour des travaux réalisés sur la période n-1.
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; GIE Réseau des CERC ; DGFIP

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un CITE selon les EPCI



REPÈRES SUR ...

- Population périgourdine : 413 606 habitants au 1^{er} janvier 2018
- Parc de logements : 258 723 en 2017 dont 194 936 résidences principales
- Nombre de propriétaires occupants : 133 429 en 2017
- Part des propriétaires occupants : 68,4%

Source : INSEE



Programme "Habiter Mieux" (Anah) : un dispositif dynamique boosté par les actions départementales

► Au cours de l'année 2019, **922 ménages périgordins ont bénéficié des aides de l'Anah** dans le cadre du programme Habiter Mieux.

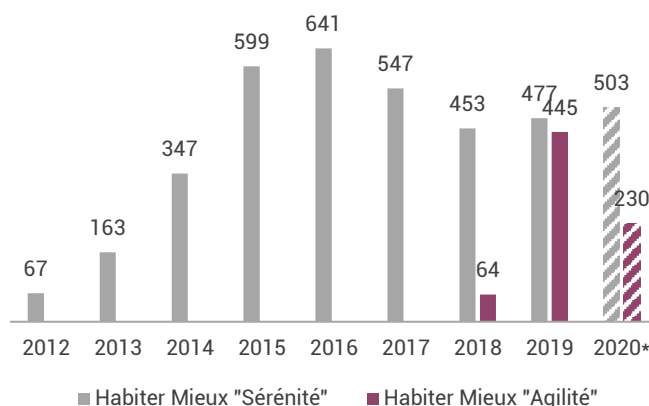
► **Les subventions « Sérénité »** (projet de travaux de rénovation avec bouquet de travaux permettant un gain énergétique de 25% minimum) représentent 52% de ces aides. La sollicitation d'Habiter Mieux « Sérénité » est en hausse de 5,3% par rapport à 2018.

À mi-octobre 2020, la tendance à la hausse se confirme sur le département.

► **Les subventions « Agilité »** (projet de travaux de rénovation énergétique avec un des trois travaux préconisés : changement de chaudière, isolation des parois opaques, isolation des combles) ont été particulièrement mobilisées en 2019. La plupart des travaux réalisés concernent les changements de chaudière (98%).

En 2020, Habiter Mieux « Agilité » est progressivement remplacé par MaPrimeRénov'.

Nombre de logements bénéficiaires des aides de l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux en Dordogne



* Données jusqu'à mi-octobre 2020
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

24

La dynamique observée est à mettre en relation avec les actions menées sur le département :

- Le département s'est doté d'un programme d'aide départementale de 500 € en complément de l'aide Habiter Mieux de l'Anah. Ce supplément de 500€ permet à 91% des ménages de combler jusqu'à 30% du montant restant à leur charge pour effectuer les travaux, une fois les différentes subventions obtenues.
- La Dordogne est, à ce jour, le seul département à être partenaire financier de la Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique (CARTTE) (cf. page suivante), à hauteur de 100 000 €.
- Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE) : pour compenser l'absence d'OPAH sur certains secteurs, le département mandate SOLIHA Dordogne Périgord pour accompagner les ménages.

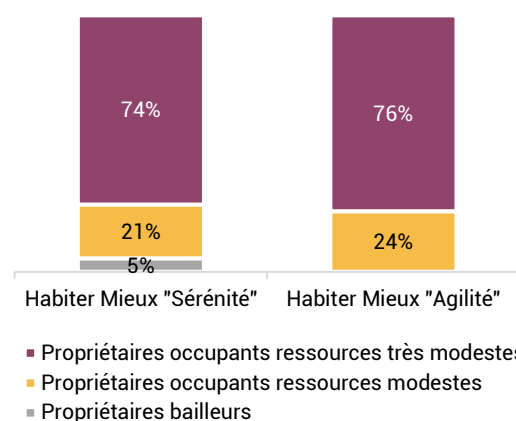
► **Montant des travaux : près de 15 millions d'€ en 2019**

Habiter Mieux « Sérénité » : 4,7 millions d'€ de subventions générant 10,1 millions d'€ de travaux, soit en moyenne 21 183 € de travaux par logement.

Habiter Mieux « Agilité » : 2,2 millions d'€ de subventions générant 4,8 millions d'€ de travaux, soit en moyenne 10 769 € de travaux par logement.

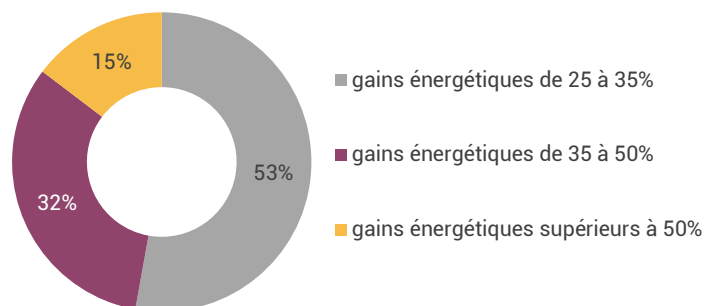
► **Près de la moitié des opérations réalisées dans le cadre du programme Habiter Mieux « Sérénité » se soldent par un gain énergétique supérieur à 35%** et 93% des logements ont gagné au moins une classe énergétique, près de 30% en ont gagné au moins deux. Cependant, une part résiduelle d'étiquettes énergies « F » et « G » persiste (7%) et ¼ des logements affichent une étiquette énergie « E » après travaux.

Répartition des types de propriétaires selon les programmes d'aides Habiter Mieux 2019 en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

Répartition des gains énergétiques après travaux Habiter Mieux « Sérénité » 2019 en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine



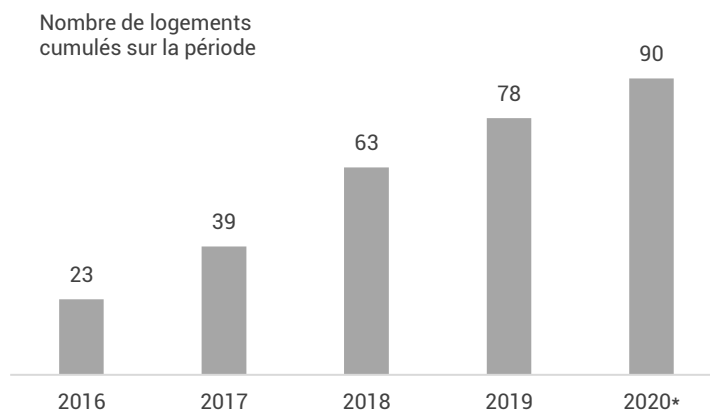
Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique (CARTTE) : un dispositif qui monte en puissance

► Dotée d'un fonds mutualisé de 3,4 M€ (1 M€ apporté par la Région et 2,4 M€ par les Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) et portée par le réseau PROCIVIS régional, **la CARTTE propose une avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités**. L'avance représente jusqu'à 30% du coût des travaux avec un plafond de 9 000 € par dossier et vient compléter le dispositif d'avances de l'Anah.

► La CARTTE cible principalement les propriétaires les plus modestes (93% des demandes émanent de propriétaires occupants très modeste en Dordogne). Il permet de résoudre les difficultés de trésorerie en versant les aides directement aux artisans ou aux opérateurs des programmes animés.

► En Dordogne, **90 dossiers ont été accompagnés depuis la mise en place du dispositif** représentant près de 400 000 € débloqués pour une avance moyenne de 4 373 € par dossier. La dynamique récente est positive malgré les retards engendrés par la crise sanitaire.

Nombre de dossiers en Dordogne (fonds débloqués)



* Données jusqu'à fin septembre 2020

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; Procivis Nouvelle-Aquitaine

24

► La Dordogne est, à ce jour, le seul département à devenir partenaire financier de la CARTTE, à hauteur de 100 000 €.

Action Logement : des subventions et prêts pour la rénovation énergétique de la résidence principale

► Depuis début 2020, **l'association Action Logement peut accorder une subvention complétée d'un prêt à 1% pour des travaux de rénovation énergétique** aux salariés d'entreprises du secteur privé, propriétaires occupants de leur résidence principale sous conditions. Ces dispositifs sont également accessibles aux propriétaires bailleurs, salariés d'entreprises ou logeant des salariés d'entreprises.

NB : Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PECC), versée par les entreprises de plus de 20 salariés (sur la base de 0,45% de leur masse salariale).



Certificats d'économie d'énergie (CEE) : une sollicitation en forte hausse portée par les évolutions récentes du dispositif

► Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été pérennisé par la loi énergie climat. La quatrième période du dispositif qui a débuté en janvier 2018 a été étendue d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Cette quatrième période prévoit un doublement des objectifs fixés aux obligés. Les CEE mobilisables concernent plusieurs domaines : agriculture, bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, industrie, réseaux, transport dans le cadre d'actions standardisées.

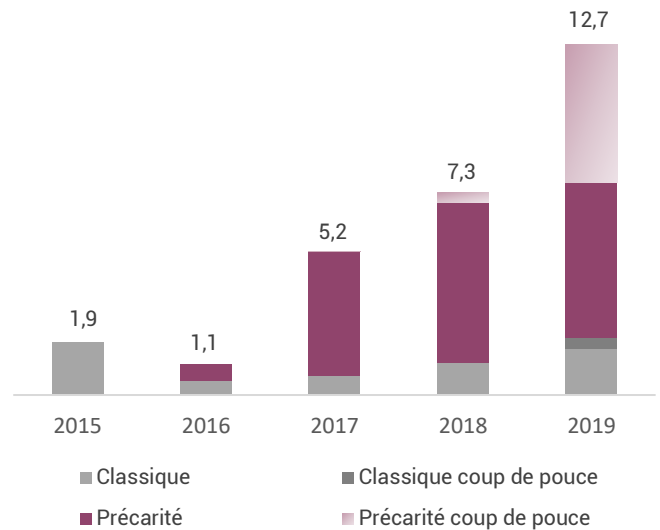
► Le secteur résidentiel représente 67,4% du volume total de transactions en 2019.

► En 2019, les CEE représentent 12,7 millions d'€ pour le secteur résidentiel soit une progression de 73% par rapport à 2018. À noter que les CEE « précarité » (à destination des foyers modestes) rassemblent 84% des CEE distribués et que les opérations « coup de pouce »* représentent 42% des CEE collectés, ils dynamisent le dispositif.

► Sur l'année 2019, les volumes de CEE valorisés représentent 96,3 GWh. À titre de comparaison, la consommation d'énergie finale estimée pour le secteur résidentiel est de 3 865 GWh sur la Dordogne (source : AREC en 2017).

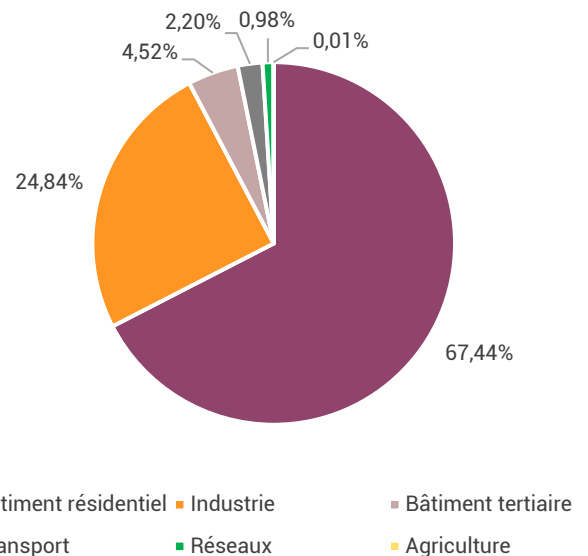
► Parmi les opérations réalisées pour le bâtiment résidentiel, l'isolation des combles / toitures représente les 2/3 des travaux réalisés en 2019.

Montant (en M€) de CEE collectés par les obligés pour des opérations de rénovation dans le parc résidentiel en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Registre des CEE

Répartition des fiches standardisées en 2019 selon les secteurs en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Registre des CEE

Les volumes de transactions des fiches standardisées pour le bâtiment résidentiel en 2019 en Dordogne

Isolation de combles ou de toitures	65,9%
Isolation d'un plancher	21,7%
Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	4,4%
Isolation des murs	3,3%
Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,5%
Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,9%
Pompe à chaleur de type air/air	0,8%

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Registre des CEE



* : Le Gouvernement a adopté de nouvelles mesures en 2020. Les deux opérations « Coups de pouce » (primes supplémentaires) chauffage et isolation ont ainsi été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021, alors qu'elles devaient initialement s'achever le 31 décembre 2020. Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, une nouvelle offre « Coup de Pouce » a été créée pour faciliter des « rénovations globales et performantes des logements ».



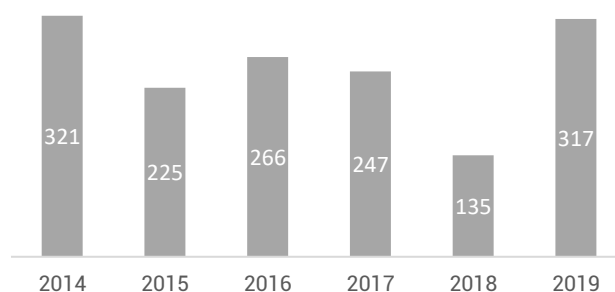
Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ) : net rebond en 2019 en lien avec les évolutions du dispositif

► En 2019, le nombre d'éco-PTZ distribués s'élève à 317 en Dordogne, en forte progression par rapport à 2018 (+135%). Cette nette hausse est le fruit des évolutions apportées au dispositif en 2019 et en particuliers la suppression de la condition de bouquet de travaux* : **61% des éco-PTZ 2019 concernent des actions seules.**

► Les deux communautés d'agglomération – Bergeracoise et du Grand Périgueux - concentrent à elles seules 40% des éco-PTZ du département.

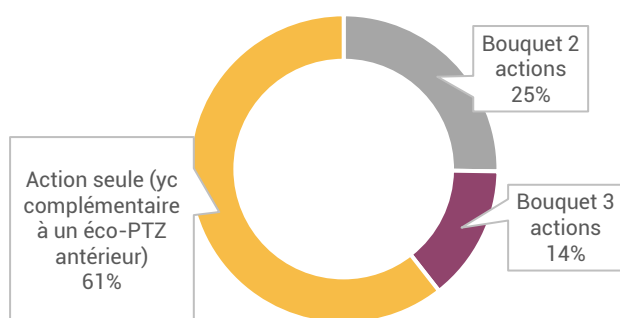
* : autres modifications : extension aux logements achevés depuis plus de deux ans (initialement pour les logements construits avant 1990), aux travaux d'isolation des planchers bas, cumul possible entre un premier éco-PTZ et un éco-prêt complémentaire dans un délai porté à cinq ans au lieu de trois.

Évolution du nombre d'Éco-PTZ en Dordogne (hors assainissement non collectif)



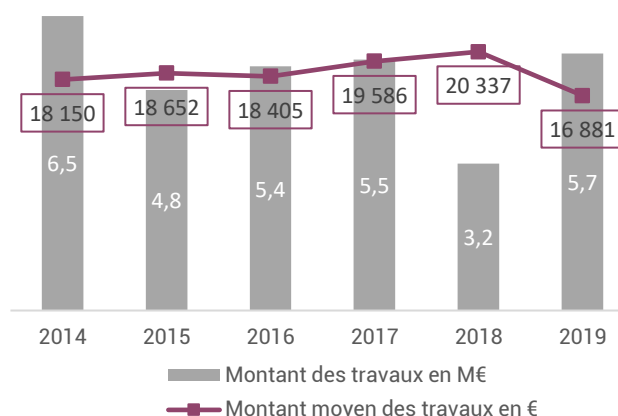
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; SGFGAS ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

Répartition des Éco-PTZ par catégorie en 2019



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine; SGFGAS, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Évolution des montants financés dans le cadre d'un éco-PTZ et des montants moyens des travaux en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; SGFGAS ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

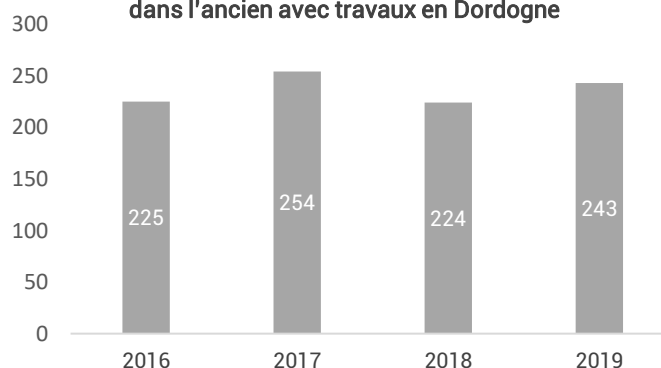
Prêt à taux zéro (PTZ) : forte progression en 2019

► Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le dispositif du prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien avec travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).

► En 2019, 243 PTZ ont été délivrés dans l'ancien pour l'acquisition d'une résidence principale avec quotité de travaux. Le recours à ce type de prêt est en augmentation dans le département (+8% entre 2018 et 2019).

► Le montant total des PTZ attribués en 2019 pour des acquisitions dans l'ancien avec quotité de travaux était de 12 millions d'€. Le montant total des opérations concernées s'élevait à 32,5 millions d'€.

Évolution du nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; SGFGAS ; DREAL Nouvelle-Aquitaine



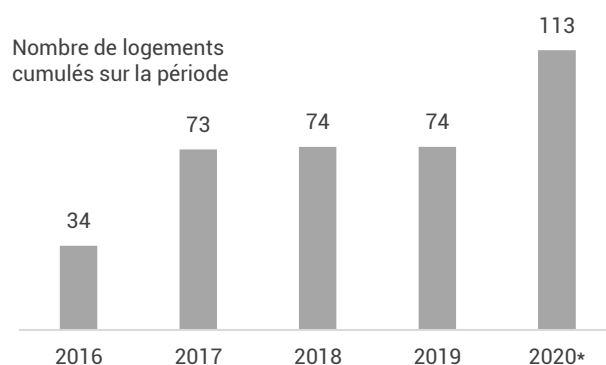
Éco-prêt logement social (Éco-PLS) : la quasi-totalité des rénovations permettent a minima un saut de classe énergétique

► L'Éco-PLS est une offre de prêt proposée par la Banque des Territoires dédiée au financement d'opérations de réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores (DPE classes énergétiques E à G et classes D sous conditions). Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique.

► Sur la période 2016-septembre 2020, le nombre de logements sociaux engagés dans une réhabilitation et bénéficiant d'un éco-prêt logement social s'élève à 113 logements en Dordogne.

► Les rénovations effectuées sont d'ampleur et 35% des logements affichent une étiquette énergétique B après travaux.

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un Éco-PLS depuis le 1^{er} janvier 2016



* Données jusqu'à fin septembre 2020

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DHUP ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016-septembre 2020)

		Étiquettes énergétiques après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquettes énergétiques avant travaux	A							
	B							
	C							
	D		35%	13%				
	E			20%	1%			
	F			20%	1%			
	G				3%			

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; DHUP ; DREAL Nouvelle-Aquitaine

REPÈRES SUR ...

- Parc locatif social en Dordogne : 13 983 logements
- 58% de logements collectifs
- 42% de logements individuels

Source : RPLS au 1^{er} janvier 2019

NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans solliciter un éco-PLS. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3^{ème} ligne de quittance.














Opérations programmées : l'ensemble du territoire couvert par un programme animé

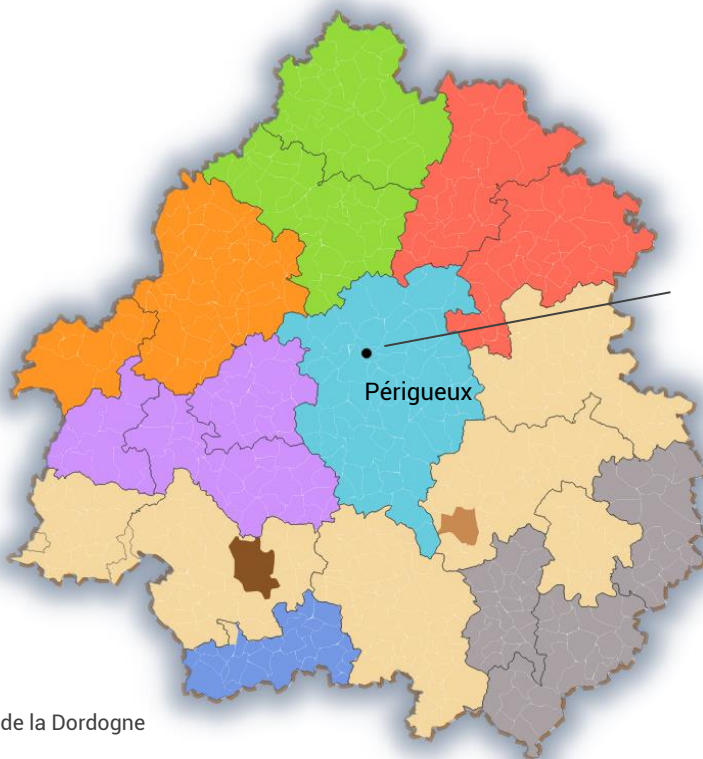
► La Dordogne compte trois Opérations programmées sur l'amélioration de l'habitat « Renouvellement urbain » (OPAH RU), cinq OPAH « Revitalisation rurale » (OPAH RR), et un Programme d'intérêt général local (PIG) lutte contre l'habitat indigne et non décent sur l'ensemble du département.

► Pour compenser l'absence de programmes animés sur certains territoires, le département mandate SOLIHA Dordogne Périgord pour accompagner les ménages. Ce Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE) permet aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, d'avoir accès à des visites à domicile gratuites de conseillers. De 2013 à 2019, une moyenne annuelle de 630 contacts ont été dénombrés et 315 visites réalisées.

Programme animés et accompagnement des ménages

Programmes animés en Dordogne

-  OPAH RU Bergerac - ROXHANA
-  OPAH RU Le Bugue
-  OPAH RR Vallée Dordogne et Forêt Bessède
-  OPAH RR Portes Sud Périgord
-  OPAH RU AMELIA 2
-  OPAH RR Bassin Nontronnais
-  Diffus - PDLPE
-  PIG Ribéracois / Double
-  OPAH RR Isle Loue Auvézère – HAPPY HABITAT
-  OPAH RR Isle en Périgord
-  PIG lutte contre l'habitat indigne et non décent



Point rénovation info Services (PRIS) ANAH
ADIL de la Dordogne

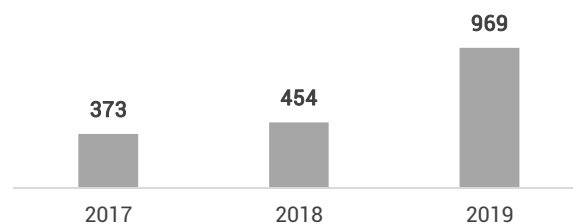
Espaces info énergie
SOLIHA Dordogne
CAUE Dordogne

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; Département de la Dordogne

► Les deux Espaces infos énergie proposent un accompagnement à tous les habitants, et non uniquement aux propriétaires occupants précaires.

► En 2019, 969 contacts ont été recensés pour ces EIE, en forte progression par rapport à 2018. Les données à mi-2020 tendent vers une stabilisation du nombre de contacts établis par rapport à 2019. À noter que le confinement lié à la situation sanitaire ne semble pas avoir brisé la dynamique amorcée.

Bilan des contacts Espaces Info Énergie en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; ADEME



Le dispositif d'accompagnement des ménages évolue. Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine travaille conjointement avec l'État et l'Ademe au plan de déploiement d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Les actions de ces Plateformes s'inscrivent dans :

- les objectifs et priorités définies au niveau régional par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) ;
- le cadre du Programme CEE SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) 2020-2024 ;
- le cadre du dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

En Dordogne, un projet de Maison Départementale de l'Habitat pour 2023 : celle-ci regroupera dans un seul lieu adossé au pôle multimodal de Périgueux, tous les outils départementaux œuvrant en matière de logement et d'habitat : l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Soliha, l'Agence Technique Départementale (ATD), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le service départemental de l'habitat, l'Office public de l'habitat Périgord Habitat et la Société d'économie mixte du Périgord (SEMIPER).



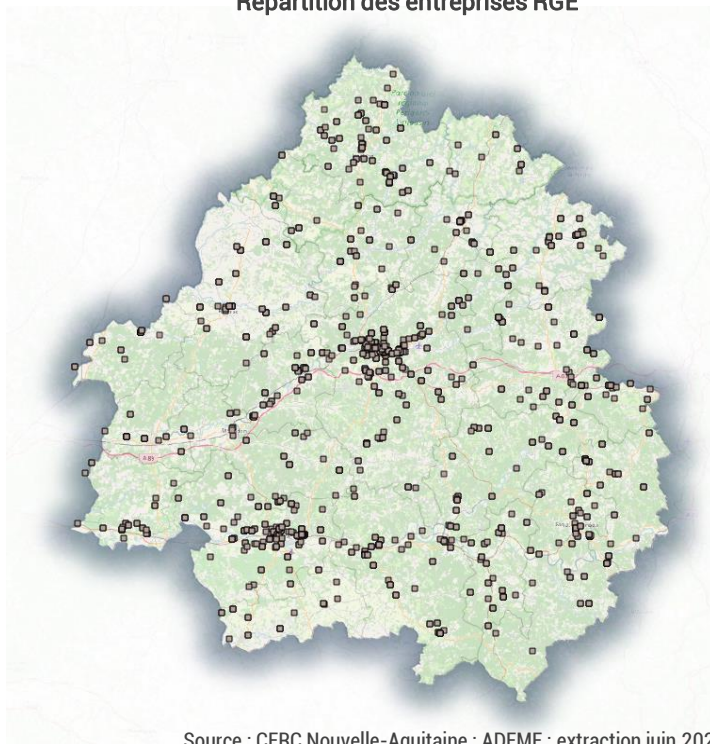
Entreprises « RGE » : une stabilisation du nombre d'entreprises qualifiées

► En janvier 2020, le nombre d'entreprises "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE) détenant au moins un **signe RGE** était de **613**, en légère baisse par rapport à 2018. Fin septembre 2020, le nombre d'entreprises RGE est stable sur la département (612).

Ces entreprises RGE représentent 13% des établissements du bâtiment.

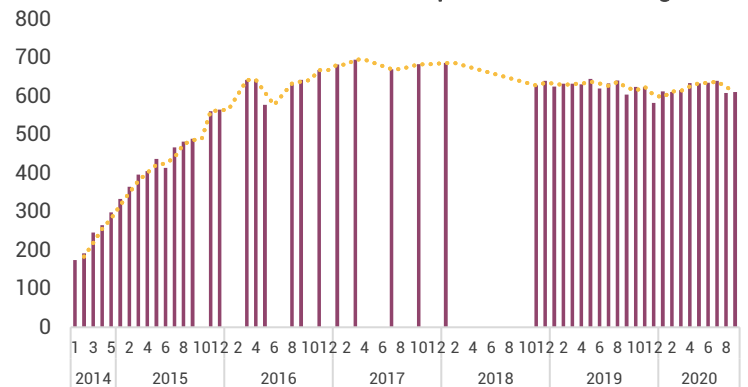
► Les établissements reconnus RGE couvrent l'ensemble du territoire, avec une concentration sur les pôles urbains.

Répartition des entreprises RGE



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; ADEME ; extraction juin 2020

Évolution du nombre d'entreprises RGE en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; ADEME



Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est délivré à une entreprise qui remplit certains critères (souscription aux assurances travaux et responsabilité civile, justification d'un nombre de chantiers dans le domaine, suivi d'une formation spécifique...). La mention RGE est attribuée pour 4 ans, avec un contrôle annuel. Ce dispositif est reconnu par l'État : le recours à une entreprise RGE pour faire des travaux ouvre droit à l'attribution de certaines aides publiques.

Des évolutions qui entrent en vigueur progressivement à partir du 1^{er} septembre 2020 : une nomenclature des travaux de rénovation énergétique plus précise est instituée, des audits plus fréquents et aléatoires ainsi que des moyens de surveillance et de sanction élargis sont mis en place.

REPÈRES SUR ...

- Nombre d'établissements du bâtiment : 4 665
- Nombre d'établissements du second-œuvre : 3 390
- Nombre d'établissements du gros-œuvre : 1 275

Source : INSEE au 31/12/2018

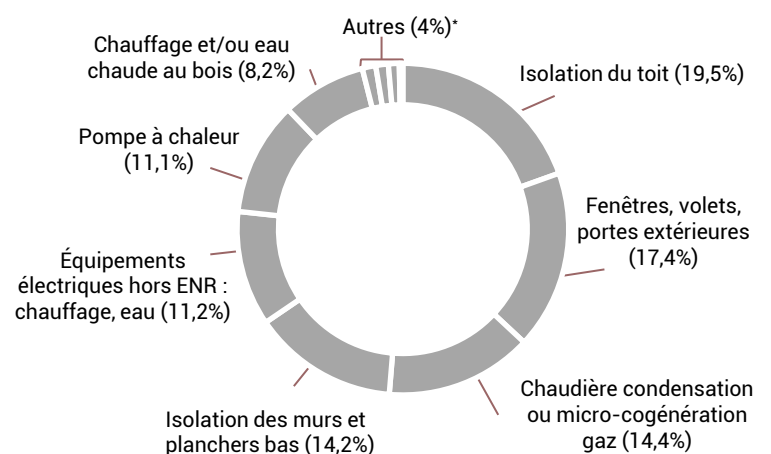
Domaines de travaux « RGE » : l'isolation des toitures est le domaine de travaux le plus représenté

► Près de 20% des entreprises sont qualifiées dans le domaine de l'isolation des toitures et combles, suivi de l'isolation des fenêtres et des parois vitrées (17,4%) puis des chaudières à condensation (14,4%).

► Sur la période récente (janvier 2019 – janvier 2020), seules les entreprises « RGE » des domaines suivants voient leur nombre augmenter : pompe à chaleur (+34%), panneaux photovoltaïques (+33,3%), chauffage et/ou eau chaude au bois (+12,6%).

* *Autres* : Panneaux photovoltaïques (1,3%) ; Chauffage et/ou eau chaude solaire (1,2%) ; Ventilation (1,1%) ; Projets complets de rénovation (0,3%) ; Forage géothermique (0,1%)

Répartition des qualifications RGE par domaines de travaux en Dordogne



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine ; ADEME

CERC Nouvelle-Aquitaine

Bureau de Limoges : 6 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES – Téléphone : 05.55.11.21.50

Bureau de Bordeaux : 9001 avenue Jean-Gabriel Domergue 33300 BORDEAUX – Téléphone : 05.47.47.62.43

Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

Site internet : www.cerc-na.fr

Conseil Départemental de la Dordogne

Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Habitat

2 Rue Paul Louis Courier

24019 Périgueux

Téléphone : 05 53 45 45 80

Email : cd24.habitat@dordogne.fr

Observatoire Départemental de l'Habitat : <https://habitat.dordogne.fr/>

